Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_069-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/069

OBJET : **Projet d'acquisition d'un bien situé 49 avenue Charles de Gaulle (ancien garage automobile)**		
Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_069-DE

Dans le cadre du dispositif « AMI Friches », la Ville de Graulhet a souhaité engager la reconversion de certains sites de friches particulièrement intéressants pour les opportunités d'aménagement qu'ils induisent.

Ainsi la station de Crins et la friche du Gouch accompagnent la requalification du quartier de Crins et de l'îlot du Gouch, la friche Joqueviel et Vieu permet d'engager une opération d'ensemble le long du Dadou, l'ancienne usine Bourdariès emblématique de l'industrie mégissière pourra accompagner la réflexion de la place du Jourdain, l'ancien garage automobile Mauriès est mitoyen du collège et en entrée de ville.

Le site Mauriès, propriété de la SCI De Favard, est une ancienne ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) localisée 49, avenue Charles de Gaulle.

Il s'agit d'une unité foncière de 3242 m², référencée au cadastre sur les parcelles section AR n°464, 465, 667, 760 et section E n°2396. Elle est constituée d'un bâtiment à usage commercial et artisanal, ancien ICPE, d'environ 1500 m² en rez de chaussée avec une salle d'exposition en partie dégradée et d'un deuxième bâtiment se présentant à l'arrière sur deux niveaux qui était occupé par les bureaux et la réparation automobile. En arrière de ce bâtiment se situe un espace boisé.

La propriété a fait l'objet de nombreux actes de vandalisme et d'intrusions répétées qui ont eu pour conséquences de dégrader fortement l'immeuble existant apportant une insécurité au domaine public notamment aux collégiens voisins du site. De plus, son état nuit à l'image du secteur car elle borde une artère très empruntée en entrée de ville.

Ce site est stratégique pour développer le projet de restructuration : extension du collège Louis Pasteur.

Le Conseil Départemental engage les études de maîtrise d'œuvre en vue d'une requalification d'envergure de l'établissement.

En effet, la démolition des bâtiments de la friche permettra une réorganisation des fonctions du collège, améliorera la desserte en transport en commun, permettra une meilleure gestion du stationnement mais aussi une sécurisation des cheminements piétons et cycles liés aux scolaires.

A terme, la création d'une desserte reliant l'avenue Charles De Gaulle aux parcelles situées au sud-ouest du collège, voisines du gymnase de la Capelette sera opportune pour la mise en place d'une opération d'ensemble avec la programmation de construction de logements collectifs, sociaux et maisons individuelles.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu, la collectivité est entrée dans une démarche d'acquisition auprès des propriétaires.

Les coûts ultérieurs de déconstruction, désamiantage, seront à la charge de la Ville de Graulhet.

Vu le courrier reçu en mairie le 10 septembre 2021 de Mme Lysiane Mauriès, SCI De Favard, acceptant une cession de son bien au prix de 150 000 euros,

Vu l'avis des domaines en date du 24 septembre 2021 estimant la valeur du bien à 172 000 euros,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_069-DE

- DE PROCEDER à l'acquisition de l'unité foncière d'une contenance de 3242 m², référencée au cadastre sur les parcelles section AR n°464, 465, 667, 760 et section E n°2396, sise 49, Avenue Charles De Gaulle.

- DE FIXER le prix de vente à 150 000 €.

- QUE les études de diagnostics du bien existant (amiante, termites, DPE) seront prises en charge par la Commune de Graulhet.

- QUE les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la Commune de Graulhet.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »